



Certes, il y aura des troubles ; puis il y aura du désordre ! Lors de ces troubles, celui qui est assis sera meilleur que celui qui marche vers eux ; celui qui marche vers eux sera meilleur que celui qui s'y empresse [pour y prendre part]

D'après 'Uthmân Ach-Châhhâm qui a dit : " Je suis parti avec Farqad As-Sabakhiyy chez Muslim ibn Abî Bakrah qui était dans sa terre. Nous sommes entrés auprès de lui et nous lui avons demandé : " Est-ce que tu as entendu ton père rapporter quoi que ce soit comme hadith concernant les troubles ? " Il a répondu : " Oui. J'ai entendu Abû Bakrah (qu'Allah l'agrée) raconter le hadith suivant : " Le Messager d'Allah ﷺ a dit : " Certes, il y aura des troubles ; puis il y aura du désordre ! Lors de ces troubles, celui qui est assis sera meilleur que celui qui marche vers eux ; celui qui marche vers eux sera meilleur que celui qui s'y empresse [pour y prendre part]. Lorsque ces troubles seront descendus ou auront éclaté, alors quiconque possède des chameaux, qu'il s'occupe donc de ses chameaux ; quiconque possède des moutons, qu'il s'occupe donc de ses moutons ; et quiconque possède une terre, qu'il s'occupe donc de sa terre ! " Il a dit : " Alors, un homme demanda : " Ô Messager d'Allah ! Et qu'en est-il de quiconque n'a ni chameaux, ni moutons, ni terre ? " Il ﷺ répondit : " Qu'il prenne son sabre et le casse contre une pierre ; ensuite, qu'il se sauve s'il peut se sauver ! Ô Allah ! Est-ce que j'ai transmis ? Ô Allah ! Est-ce que j'ai transmis ? Ô Allah ! Est-ce que j'ai transmis ? " Il a dit : " Alors, un homme demanda : " Ô Messager d'Allah ! Et qu'en est-il si on me force à me ranger du côté d'un des deux belligérants ou d'un des deux groupes et qu'un homme me frappe de son sabre ou je suis atteint par une flèche qui me tue ? " Il ﷺ a alors répondu : " Il répondra alors de son péché et de ton péché et il sera parmi les gens du Feu. "

[Authentique] [Rapporté par Muslim]

'Uthmân Ach-Châhhâm et Farqad As-Sabakhiyy ont interrogé Muslim, le fils du sublime Compagnon Abû Bakrah (qu'Allah l'agrée) s'il avait entendu de son père un hadith du Prophète ﷺ concernant les troubles et les combats [fratricides] qui se produisent entre les musulmans ? Alors, il a répondu : " Oui. Le Prophète ﷺ a informé qu'il y aurait des troubles après sa mort ; et durant ces troubles, la personne assise et insouciante à leur égard serait meilleure que celle qui marche vers ces troubles parce qu'elle n'en fait pas de cas ni ne les recherche ; et celle qui marche vers eux serait meilleure que celle qui s'y empresse, les recherche et y participe. " Ensuite, le Prophète ﷺ a orienté que si quiconque est touché où se produit ces troubles à son époque et qu'il a auprès de lui un endroit où se réfugier ou y

trouver asile, alors qu'il le fasse ; ainsi quiconque possède des chameaux à garder, alors qu'il s'occupe de ses chameaux ; quiconque possède des moutons à garder, alors qu'il s'occupe de ses moutons ; et quiconque possède une terre ou un champ, alors qu'il s'occupe de sa terre. " " Alors, un homme demanda : " Ô Messager d'Allah ! Et qu'en est-il de quiconque n'a ni chameaux, ni moutons, ni terre ? " Il ☐ répondit : " Qu'il prenne son arme, la casse et la brise ; ensuite, qu'il s'enfuit et sauve sa personne et sa famille s'il peut se sauver ! " Ensuite, le Prophète ☐ les prit trois fois à témoin et a dit : " Ô Allah ! Est-ce que j'ai transmis ? Ô Allah ! Est-ce que j'ai transmis ? Ô Allah ! Est-ce que j'ai transmis ? " Alors, un homme demanda : " Ô Messager d'Allah ! Et qu'en est-il si on me force à participer du côté d'un des deux belligérants ou d'un des deux groupes et qu'un homme me frappe de son sabre ou je suis atteint par une flèche qui me tue ? " Il ☐ a répondu : " Il portera son propre péché et le péché de celui qu'il a tué ; et, au Jour de la Résurrection, il sera parmi les gens de l'Enfer. "

<https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/66383>

النّجّاة الخيريّة
ALNAJAT CHARITY

